

## **Union des Parents d'Elèves de Peynier**

Ecole maternelle

Rue du Cabaret

13790 PEYNIER

[peynier.uepep@free.fr](mailto:peynier.uepep@free.fr)

Mesdames les Présidentes des Conseils  
d'Ecole

Peynier, le 23 septembre 2014,

Nous, parents délégués élus déclarons,

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires a suscité un vif intérêt de l'Upep qui a participé à la concertation menée par la Mairie de Peynier jusqu'à la fin de l'année 2013. A la lumière de la consultation des parents, nous avons été force de propositions, toujours dans l'esprit de constituer un consensus avec l'ensemble des acteurs éducatifs. La concertation étant rompue depuis 2014 sur ce sujet, l'Upep n'a pu contribuer davantage à la construction d'un projet partagé.

La nouvelle organisation du temps scolaire est en œuvre dans les écoles de Peynier depuis la rentrée de septembre 2014. Dans ce contexte, l'Upep souhaite reprendre le travail commun engagé avec les partenaires, notamment les équipes enseignantes, l'Ifac, mandaté aujourd'hui pour assurer l'encadrement des TAP et le tissu associatif.

Convoqués en conseil d'écoles extraordinaire ce jour, les membres de l'Upep ont adressé le 11 septembre 2014 un courrier à la Monsieur le Maire de Peynier demandant l'ajournement de cette séance en raison de la suspension de la concertation sur ce sujet.

L'Upep renouvelle en séance sa demande de report de l'examen de quelconque projet de réorganisation du temps scolaire dans l'attente de la mise en place d'un comité de pilotage dédié, associant l'ensemble des acteurs éducatifs afin d'élaborer un projet concerté qui garantisse la qualité de l'accueil périscolaire.

Dans ce cadre, l'Upep souhaite dès à présent préparer, avec les parents délégués qui seront élus le 10 octobre prochain, la soumission d'un nouveau projet auprès des conseils d'écoles et du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour la rentrée scolaire 2015.

L'élaboration de ce Projet Educatif de Territoire devra en outre prendre en considération l'intérêt suprême des enfants dans le respect des contraintes de chacun des acteurs.

Nous demandons l'annexion de cette déclaration au compte-rendu de la séance.

La Présidente de l'UPEP  
Cécile JUNG (06.22.28.20.78)